

## Pour que le syndicalisme joue son rôle : l'unité, la défense des revendications

Le 18 septembre, Nicolas Sarkozy a confirmé qu'il allait aligner les régimes spéciaux de retraite sur celui de la Fonction publique, avant de passer tout le monde, salariés du public et du privé, à 41 annuités. Nous sommes tous concernés. Le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, n'annonçait-il pas, il y a quelques jours: « *Le régime de retraite de la fonction publique est encore une sorte de régime spécial. La question du rapprochement du public avec le privé se pose donc pour 2008* » ?

Sarkozy annonce dans sa lettre aux éducateurs : « *Il y aura moins de heures de cours, (...) les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux* », « *Dans l'éducation nationale, comme dans toute la fonction publique, le carcan des statuts doit s'ouvrir* » .

Nicolas Sarkozy compte sur la réalisation d'un consensus avec les dirigeants des organisations syndicales pour réaliser ses projets.

De ce point de vue, le fait que le communiqué des Fédérations de l'Education du 12 septembre ne parle ni des retraites ni notre statut, que la FSU l'ait signé en acceptant de se plier au véto de la CFDT, n'est-il pas inquiétant ? Et, comment Gérard Aschieri a-t-il pu dire, à propos des 11000 suppressions de postes: « **Xavier Darcos a limité les dégâts** » ?

Mais nous considérons que rien n'est joué. Lors du Conseil national de la FSU, les 18-19 septembre, la FSU a rappelé, notamment à notre demande, « **son exigence d'une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous, régime général et fonction publique** ». Nous nous en félicitons. De même, les fédérations de cheminots appellent à la grève le 18 octobre pour la défense de leur régime de retraite.

Les enseignants, les salariés, veulent que les organisations syndicales jouent leur rôle.

**Nous proposons de nous regrouper autour d'un mandat : la défense des revendications, la volonté de réaliser l'unité pour les défendre et pour gagner :**

Défense de notre statut, de nos retraites, retour aux 37,5 annuités de cotisations pour tous.

Augmentation des salaires.

Annulation des suppressions de postes prévues au budget. Création des postes nécessaires pour alléger les effectifs des classes, scolariser les enfants de deux ans, développer la médecine scolaire...

Non à l'intégration forcée des enfants handicapés ou en grande difficulté dans les écoles ou classes ordinaires. Il y avait 20 245 enseignants spécialisés en 1998, et seulement 16 333 en 2004, 69 100 élèves dans l'enseignement spécialisé en 1990, et 53 300 en 2003 ! Avec la loi Montchamp, l'Etat se désengage de ses responsabilités. Assez d'économies ! Maintien et création des places nécessaires pour la scolarisation des enfants handicapés ou en grande difficulté dans les structures et établissements spécialisés. Création des postes d'enseignants spécialisés.

Annulation des sanctions financières prises contre 2500 directeurs; leurs revendications doivent être satisfaites: décharges, rémunération...

Abandon du projet de décret instaurant les EPEP (Etablissement public d'enseignement primaire: regroupement d'écoles géré par un Conseil d'Administration, qui définira le contenu de l'enseignement, le budget, les recrutements). Non au statut d'emploi fonctionnel de directeur ! Retrait du rapport du Haut Conseil pour l'Education qui met en cause l'« émiettement » et la « forte disparité du réseau des 56 000 écoles », et propose d'instaurer des super-directeurs ayant l'« autorité nécessaire » pour relayer les décisions d'« un véritable CA »...

Rétablissement des modalités antérieures de calcul des indemnités (ISSR) de nos collègues titulaires mobiles (qui ont subi des coupes pouvant aller jusqu'à - 30%)

Laïcité: abrogation de l'article 89 de la loi de 2004 imposant un financement supplémentaire des écoles privées.